Enquête de l'Insee: vers l'explosion des inégalités avec les contre-réformes Macron

La dernière édition de « Revenus et patrimoine », publiée par l'Insee, permet de mesurer l'impact de la crise : le niveau de vie médian en 2015 (1 692 euros par mois), celui en dessous duquel vit la moitié de la population, est inférieur à celui de 2008. Mais l'enquête dresse surtout un panorama très complet des inégalités en France et en Europe.

Après avoir chuté entre 1970 et 1984 (passant de 17,9 % à 13,5 %), le taux de pauvreté, qui est en fait un indicateur d'inégalité puisqu'il mesure la part de la population qui a un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, a cessé de décroître. Il oscille depuis autour de 14 %, augmentant entre 2004 et 2011, et depuis 2013 pour s'établir en 2015 à 14,2 %.

Stabilité des inégalités de revenu, hausse des inégalités de patrimoine

La pauvreté a changé de visage : elle concerne de moins en moins les personnes âgées et de plus en plus les familles monoparentales (dont le taux de pauvreté a augmenté de 5,4 points depuis 1996). Sans surprise, la pauvreté est très forte chez les chômeurEs (49 %), mais aussi chez les agriculteurEs (25 %) et les indépendantEs (21 %). Le salariat est une protection contre la pauvreté, même si 15 % des ouvrierEs sont pauvres, contre 3 % des cadres.

Alors que les inégalités de revenus sont relativement stables depuis une trentaine d'années (même si on décèle une tendance à la hausse depuis le début des années 2000), les inégalités de patrimoine se sont envolées entre 1998 et 2015, même si la crise a réduit légèrement ces inégalités (avec l'éclatement des bulles immobilières et financières) depuis 2010. En euros constants, le patrimoine des 10 % les moins dotés a baissé de 46 % (ils détiennent moins de 0,1 % du patrimoine total) contre une hausse de 67 % pour les 10 % les mieux dotés (qui détiennent 49 % du patrimoine total).

Des dispositifs qui limitent pour le moment les inégalités…

Les 10 % des ménages les plus riches contribuent à 65 % du total de l'impôt sur le revenu et la part payée par les 1 % de très hauts revenus atteint 25 %. C'est l'impôt le plus redistributif, et c'est l'impôt qui a été le plus réduit depuis les années 1980, notamment pour les plus riches, avec la baisse du taux marginal supérieur et la multi-

plication des niches.

La part des prestations sociales dans le revenu disponible varie de 48 % pour les 10 % les plus pauvres à 0,5 % pour les 10 % les plus riches.

Ainsi, les mécanismes de redistribution corrigent fortement les inégalités : l'écart entre le revenu plancher des 10 % les plus aisés et le revenu plafond des 10 % les plus modestes s'établit à 3,5 après redistribution contre 6,2 pour le revenu initial.

… mais dont Macron veut se débarrasser

Depuis le milieu des années 1980 (période dite néolibérale), les inégalités de revenus ont augmenté aux USA ou en Allemagne. Ce n'est pas le cas en France. Le taux de pauvreté est un des plus bas de l'UE et depuis la crise de 2008 il n'a augmenté « que » de 1 point. Mais cela pourrait changer rapidement : Macron s'attaque aux fondements du « modèle social » français. D'une part, il procède à un choc fiscal en faveur des riches en baissant massivement l'imposition sur le capital et en augmentant la fiscalité indirecte qui pèse plus fortement sur les plus pauvres. D'autre part, la future réforme des retraites va accentuer la pauvreté des vieux, en faisant de la pension une variable d'ajustement de la conjoncture économique. Enfin, le comité d'experts « CAP 2022 » s'apprête à rendre un rapport qui préconise une réduction de dépenses publiques de 30 milliards, notamment dans la santé, l'éducation et les prestations familiales.

Gaston Lefranc, le 14 juin 2018